TL3043

Interventions de Pax Christi International à Genève

Commission des Droits de l'Homme de l'ONU
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, 37ème session, août 1984

Les massacres au Sri-Lanka

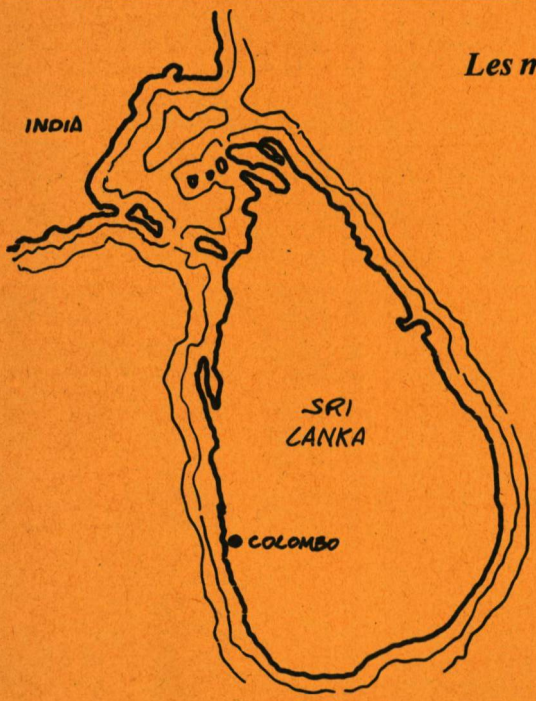

A partir du 24 juillet 1983, plusieurs émeutes raciales ont eu lieu au Sri-Lanka, dont les membres de la minorité tamoule firent les frais. Lors de sa précédente réunion, la Sous-Commission a abondamment parlé des émeutes de juillet 1983, qui ont fait, selon nos informations, plus de 2.000 victimes. L'on se souvient que dans plusieurs localités du pays les massacres se produisirent selon le même scénario, sans que les forces de l'ordre ne cherchent à s'interposer: soudainement, des bandes de brigands s'attaquèrent aux Tamouls, incendiant tous leurs magasins, entrepôts et véhicules. Des centaines de Tamouls furent regroupés, arrosés d'essence et brûlés vifs. Dans tout le pays ce fut l'exode des Tamouls vers le Nord et l'Est, où il sont plus nombreux. Rien qu'à Colombo, l'on recensa plus de 90.000 sans-abris.

Les autorités sri-lankaises présentèrent ces émeutes comme une réaction spontanée de la population cingalaise à l'annonce de la morte de 13 soldats dans une embuscade tendue par les terroristes tamouls le 23 juillet. Une version rapidement démentie par le ministre d'état de l'information, M. Anandatissa de Alwis, qui déclarait le 27 juillet déjà que les émeutiers savaient exactement où aller, qu'ils avaient des listes des habitations tamoules. Cet aveu confirmait les craintes des organisations de défense des droits de l'homme: les massacres constituaient bien des actes délibérés, soigneusement coordonnés, exécutés selon un plan conçu à l'avance. La grande question est donc de savoir quels sont les instigateurs de ce véritable progrome. Une année plus tard il est d'autant les plus surprenant de constater que le gouvernement sri-lankais n'a rien entrepris pour chercher à établir la vérité dans une enquête impartiale, même le rapport sur les massacres de prisonniers tamouls dans la prison de Welikada n'a pas été publié.

Cette constatation est d'autant plus importante dans la considération de la question au Sri-Lanka que la Commission des Droits de l'Homme, en mars 1984, après avoir examiné les informations soumises par le gouvernement du Sri-Lanka dans sa note verbale du 1er février 1984 (Document E/CN.4/1984/10), décida par consensus de faire confiance à la volonté des autorités sri-lankaises de maintenir la paix et restaurer l'harmonie dans le pays.

Malheureusement, il fallut désanchanter. Moins de deux semaines après la clôture de cette 40ème session de la Commission des Droits de l'Homme, une vague d'exécutions

viennent humaines, que les détenus non jugés soient immédiatement liberés, que les auteurs de mauvais traitements envers les détenus soient dûment condamnés et que toute législation d'exception soit abolie. Nous considérons une éventuelle réconsidération du procès de membres de la TPA comme un test de la volonté des autorités turques. Mais pour convaincre de leurs bonnes intentions celles-ci devraient acquitter tous les membres de l'Association Turque pour la Paix.

La situation au Timor Oriental

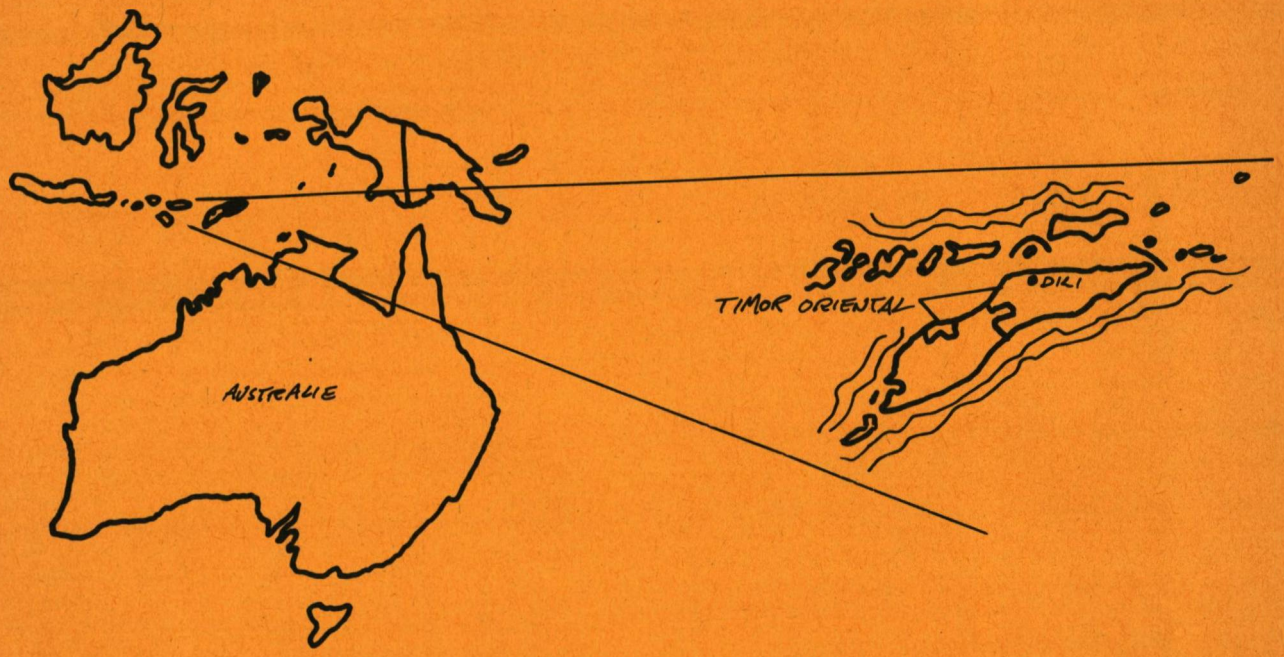

Une nouvelle fois Pax Christi International désire attirer l'attention d'un organe des Nations Unies sur la situation au Timor Oriental. Depuis l'invasion de ce territoire par les forces indonésiennes le 7 décembre 1975, les forces du Fretilin, qui venaient de proclamer l'indépendance, résistent grâce à un appui populaire qui ne peut plus être nié.

Dans notre première communication à ce sujet devant la Commission des Droits de l'Homme (39e session, 7 février 1982), nous avons relevé que, sur une population de 688.771 habitants en 1974, il manquait en 1978 359.500 habitants à l'appel, dont environ 100.000 avaient cherché réfuge dans les montagnes. Ces chiffres n'ont jamais été mis en question par les représentants du gouvernement indonésien.

Malgré les moyens militaires mis en œuvre (plus de 10.000 soldats, armes lourdes, bombardements, regroupement de la population dans ses «hameaux stratégiques», arrestations arbitraires et interrogatoires sous la torture, des milliers d'assassinats), les forces indonésiennes n'ont pu écraser la résistance du peuple timorais. Elle ont dès lors engagé des negociations avec les dirigeants du Fretilin: le 21 mars 1983 eut lieu la première rencontre entre le gouverneur indonésien du Timor, M. Mario Carrascalao, et le dirigeant du Fretilin, J.A. Gusmao. Lors de la seconde entrevue, le 23 mars, le Fretilin accepta le cessez-le-feu, à la condition que l'Indonésie informe les Nations Unies et le gouvernement portugais. Ces négociations n'eurent malheureusement pas de suite. Les autorités indonésiennes nièrent les faits, puis déclarèrent qu'il s'agissait simplement de discussions informelles en vue d'une amnistie, et elles lancèrent une nouvelle offensive militaire en août 1983.

Cette nouvelle offensive, appelée Opération Réunification («Operasi Persatuan»), est d'une violence sans précédent: hélicopteres, tanks, bombardiers entrent en action faisant des centaines de victimes. Pour la population civile, ce sont de nouveaux massacres, la terreur, les épidémies et la faim.

Face à cette situation les appels à la cessation de l'opération militaire se multiplient: les évêques portugais prennent position, les évêques indonésiens écrivent une lettre au clergé timorais (17 novembre 1983), le pape Jean-Paul II exprime sa préoccupation. Le successeur de l'administrateur apostolique Mgr. Agostinho Da Costa Lopes, retiré en 1983 dans un souci d'apaisement, adopté la même ligne engagée que son prédécesseur: Mgr. Carlos Filip X. Belo, le nouvel administrateur apostolique de Dili, adresse le 16 février 1984 une lettre à Mgr. Da Costa Lopes, dans laquelle il lui demande «de continuer à prier pour nous et d'appeler le monde libre à ouvrir les yeux sur les barbareries dont les Indonésiens sont capables».

La communauté internationale ne pourrait-elle pas mettre fin à cette extermination du peuple timorais? La disparition de plus du tiers de la population ne suffit-elle pas? Y a-t-il, actuellement, sur notre planète un cas plus tragique d'un acte de génocide, qui dure depuis plus de 8 ans?

Pax Christi International espère vivement que votre Sous-Commission sera sensible à cette tragique situation et renouvellera ses prises de position antérieure en faveur de la cessation du massacre, du respect des droits de l'homme et de l'auto-détermination de ce peuple.